

Le 12 avril 2023.

**RÉUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

La séance du mercredi 12 avril 2023 ayant été ajournée, une nouvelle séance est convoquée en urgence, conformément au troisième alinéa de l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués à la Salle du Conseil - Espace Gabriel Malard - Place Pierre Mendès France, en la commune, le :

**Samedi 15 avril 2023 à 09 heures 00**

**Ordre du jour :**

- 1 Adoption du compte-rendu de la séance du jeudi 16 mars 2023 (Annexe 1).
  - 2 Finances – Admissions en non-valeur.
  - 3 Présentation du compte administratif 2022 (Annexe 2).
  - 4 Budget – Bilan des cessions et acquisitions de 2022.
  - 5 Budget – Approbation du compte de gestion 2022.
  - 6 Budget – Approbation du compte administratif 2022 (Annexe 2).
  - 7 Budget – Restes à réaliser (Annexe 2).
  - 8 Budget – Affectation du résultat 2022 (Annexe 2).
  - 9 Budget – Présentation du budget primitif prévisionnel 2023 (Annexe 3).
  - 10 Budget – Vote des taux communaux 2023.
  - 11 Budget – Vote des tarifs communaux 2023 (Annexe 4).
  - 12 Budget – Vote des subventions aux associations 2023 (Annexe 3).
  - 13 Budget – Vote des subventions aux établissements scolaires 2023.
  - 14 Budget – Demandes de fonds de concours 2023 à l'EPN et autres financements.
  - 15 Budget – Vote du budget 2023 (Annexe 3).
- Les questions diverses sont à adresser 48 heures au moins avant la séance par mail ([jfgalleme@ville-saintse27.fr](mailto:jfgalleme@ville-saintse27.fr))

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance. Toutefois, en cas d'empêchement, vous trouverez ci-dessous un pouvoir à adresser en mairie, par voie postale, dépôt ou voie électronique.

La Maire



Florence HAGUET-VOLCKAERT.



-----

POUVOIR (*coupon à détacher, à renvoyer par mail, courrier ou dépôt en mairie ou à remettre à un autre élu mandataire*)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

DONNE POUVOIR A \_\_\_\_\_

Pour voter en mes lieu et place lors de la réunion du Conseil municipal du 15 avril 2023.

Signature